

**FONDS
AGIR
ENSEMBLE
POUR
L'INCLUSION (AGIRI)**



APPELS À PROPOSITIONS

Étape 2:

Soumission d'une
proposition de projet

***BÂTIR LA SOLIDARITÉ
LIGNES DIRECTRICES 2022***

éduquer. habilitier. changer.

Introduction

Ces lignes directrices sont destinées aux organisations candidates invitées à l'étape 2 de l'appel à propositions 2022 du Fonds Agir Ensemble pour l'Inclusion (Fonds AGIRI). Elles servent à fournir des informations et des instructions pour la soumission du formulaire de proposition de projet. Elles détaillent également les concepts et outils clés communs aux financements d'Affaires mondiales Canada (AMC), tels que la gestion axée sur les résultats, la théorie du changement et les modèles logiques. Il vient compléter les lignes directrices publiées dans la première étape de l'appel à propositions du Fonds AGIRI - Profils organisationnels. Veuillez consulter les lignes directrices de la première étape pour plus d'informations sur Equitas et le Réseau Dignité Canada (RDC), l'histoire et les valeurs du Fonds AGIRI, ainsi que son approche participative et féministe du financement.

Le Fonds AGIRI vise à améliorer le respect, la protection et la réalisation des droits humains des personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, trans, queer, bispirituelles et intersexuées (LGBTQ2I) dans les pays du Sud, et plus particulièrement dans ceux qui sont éligibles à l'aide publique au développement (APD). Le Fonds AGIRI financera des projets conçus et gérés dans le cadre d'un partenariat entre des organisations canadiennes LGBTQ2I et du Sud. Il vise à favoriser la solidarité entre les mouvements LGBTQ2I du Sud et du Canada.

Dans le cadre de cet appel à propositions, les organisations peuvent demander un financement compris entre 100 000 et 500 000 dollars canadiens. La durée des projets peut aller de 24 à 36 mois. Les organisations et les programmes LGBTQ2I sont gravement sous-financés, et la plupart des financements disponibles sont des subventions à court terme et de faible montant. En offrant des subventions pluriannuelles, le Fonds AGIRI vise à renforcer la durabilité et la stabilité des organisations ainsi qu'à soutenir le développement de partenariats équitables et solidaires.

*L'utilisation des termes lesbienne, gai, bissexuel, transgenre, queer, bispirituel et intersexe est limitée. Il existe un spectre d'identité de genre et de diversité sexuelle au Canada et dans le monde, et il existe de nombreux autres mots dans diverses langues pour décrire cette diversité, reflétant les façons culturellement et historiquement spécifiques dont les identités sexuelles et de genre sont reconnues et exprimées. Par exemple, au Canada, le terme " bispirituel " est utilisé par et au sein des communautés autochtones, reflétant l'histoire de certains peuples qui décrivent les personnes qui diffèrent des normes de genre et franchissent les frontières entre les genres comme portant un esprit masculin et féminin.



Critères de sélection

Lors de l'étape 1 de l'appel à propositions (demande de profils organisationnels), les organisations ont été sélectionnées en fonction des critères suivants :

- Existence d'un partenariat basé sur la solidarité entre des organisations canadiennes et du Sud
- Statut juridique et gouvernance des organisations canadiennes
- Admissibilité à l'APD
- Crédibilité et la légitimité des organisations candidates au sein des mouvements LGBTQ2I et leurs antécédents de travail sur les questions SOGIESC.
- Capacité des organisations canadiennes et du Sud à gérer le projet et le budget

Critères de priorité

- Inclusion d'organisations canadiennes dirigées par des LGBTQ2I et la contribution démontrée à la solidarité entre les mouvements
- Projets et organisations dirigés par le 2SLBQTI

À l'étape 2, les profils organisationnels, les formulaires de proposition de projet et les documents d'appui seront communiqués au comité de sélection des projets, qui tiendra également compte des critères d'admissibilité et de priorité pour prendre ses décisions.

En outre, les propositions de projet seront évaluées en fonction de ces critères supplémentaires, qui sont pondérés de manière égale dans le formulaire d'évaluation du projet :

1. Conformité du projet aux objectifs du Fonds et alignement sur les priorités de financement
2. Compréhension du contexte local
3. Impact du projet et théorie convaincante du changement
4. Faisabilité du projet proposé
5. Approche de suivi et d'évaluation
6. Compréhension des risques et des mesures appropriées d'atténuation des risques, ainsi que de l'approche "Ne pas nuire"

Le comité de sélection des projets examinera également avec attention l'approche du partenariat et de la gouvernance, un critère essentiel du processus.

Formulaire de proposition de projet

Raison d'être et contexte du projet

Dans cette section, vous devez fournir une analyse du contexte local. Expliquez les défis et les opportunités pour les droits LGBTQ2I dans la région cible du projet, en utilisant une « analyse intersectionnelle comparative entre les sexes plus » (ACS+), en particulier des groupes les plus marginalisés au sein des communautés LGBTQ2I. Veuillez fournir des références aux consultations de la communauté et des partenaires et à la documentation externe (recherches, rapports, lois ou politiques). Dans cette section, fournissez la raison ou la justification de la nécessité de votre projet. Son but est d'identifier la situation que votre projet cherchera à aborder ou à changer.



Théorie du changement

L'objectif ultime du Fonds AGIRI est d'accroître le respect, la protection et la réalisation des droits humains et des résultats socio-économiques des personnes LGBTQ2I dans les pays du Sud.

Afin de contribuer à cet objectif ultime, le Fonds AGIRI financera des projets qui répondent à un ou plusieurs (maximum trois) des objectifs intermédiaires suivants. Il n'est pas nécessaire que les projets contribuent à tous les objectifs intermédiaires. La liste se veut plutôt représentative et inclusive de la diversité des stratégies employées pour faire avancer les droits humains des personnes LGBTQ2I. Les organisations peuvent adapter ces résultats pour mieux répondre aux priorités identifiées avec les communautés et les partenaires locaux.

- **Des organisations LGBTQ2I du Sud plus fortes et plus résilientes** - Amélioration de la viabilité des organisations locales de défense des droits des LGBTQ2I dans le Sud, en particulier celles qui représentent les communautés bispirituelles, trans et intersexuées et les femmes bisexuelles, queer et lesbiennes.
- **Renforcement et élargissement de la portée des mouvements LGBTQ2I dans les pays du Sud.**
- **Une meilleure prise en charge collective et personnelle des militant-e-s et des organisations LGBTQ2I**, ce qui renforcera les mouvements.
- **Participation et leadership accrus des personnes trans, bispirituelles et/ou intersexuées, et/ou des femmes bisexuelles, queer et lesbiennes** ou approches ciblées répondant à leurs besoins.
- **Changement des normes sociales ou de l'acceptation de la communauté sur les questions LGBTQ2I.**
- **Un plaidoyer, une influence et des alliances accrues** auprès de gouvernements et d'autres secteurs, conduisant à un changement de politique ou de pratique.
- **Réduction de la discrimination et de la violence** ou renforcement des mécanismes de prévention, de protection et de réponse à la discrimination et à la violence reliées au SOGIESC.
- **Augmentation des opportunités économiques et de la résilience**, et accès à un travail décent pour les personnes LGBTQ2I.
- **Un accès accru à une gamme complète de services de santé sexuelle et génésique.**

Dans la section Théorie du changement du formulaire de proposition de projet, identifiez les résultats intermédiaires visés par votre projet.



Qu'est-ce qu'une théorie du changement ?

La théorie du changement est une description détaillée du changement souhaité auquel le projet contribuera, des raisons pour lesquelles il est censé se produire et de la manière dont il entend y parvenir.

La théorie du changement explique comment une initiative est censée produire ses résultats. Elle relie les activités du programme au résultat final attendu. La théorie du changement doit présenter les mécanismes du changement, ainsi que les hypothèses, les risques et le contexte qui décrivent comment et pourquoi le programme est censé fonctionner. Elle est inhérente à la conception du programme et doit refléter les connaissances et l'expérience de l'équipe de conception du projet, la recherche, les évaluations, les meilleures pratiques et les leçons apprises ([Lignes directrices GAR d'Affaires mondiales Canada](#)).

Cette section doit comprendre :

- Les résultats intermédiaires du projet et une explication de la manière dont ils contribuent au résultat final du Fonds AGIRI.
- Une description de votre projet, de votre approche, de vos stratégies et de vos activités.
- La justification de l'approche et du choix de ce projet ou thème particulier.
- Si votre projet se déroule dans plusieurs pays ou a plusieurs partenaires, veuillez expliquer les raisons de cette stratégie (approche régionale, contextes linguistiques ou réglementaires similaires, etc.)
- Une explication de la manière dont les activités proposées contribueront à changer la situation décrite dans la section "Contexte" et contribueront aux résultats de votre projet.

Cette section doit également décrire comment le(s) partenaire(s) du Sud et la communauté locale LGBTQ2I ont co-conçu et co-créé le projet et participeront à la prise de décision.

Inclusion

Le Fonds donnera également la priorité aux organisations et aux initiatives qui favorisent particulièrement l'inclusion et le leadership d'une diversité de communautés LGBTQ2I. Dans la première étape du processus de demande, vous nous avez fourni des informations sur les antécédents des partenaires canadiens et du Sud en matière de travail sur les droits LGBTQ2I et des questions ont été posées pour déterminer si les organisations sont dirigées par des LGBTQ2I. Cette section du formulaire de proposition de projet est axée sur les questions intersectorielles - en particulier les besoins et les problèmes des personnes TQ2IBL - et d'autres identités croisées et membres des communautés engagées dans le projet.



Modèle logique

Directives sur la gestion axée sur les résultats (GAR)

Le formulaire de proposition de projet comprend une section modèle logique dans laquelle vous devez définir différents niveaux de résultats. Les définitions suivantes peuvent être utiles à l'élaboration de votre modèle logique. De plus amples informations sont disponibles dans le guide GAR d'Affaires mondiales Canada. Un exemple de modèle logique est également inclus ci-dessous.

- **L'objectif final** décrit un changement positif dans l'état, les conditions ou le bien-être des communautés, organisations ou participants ciblés par le projet. Dans le cadre du Fonds AGIRI, l'objectif final est d'accroître le respect, la protection et la réalisation des droits humains et des résultats socio-économiques des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, trans, queer, bispirituelles et intersexuées (LGBTQ2I) dans les pays du Sud.

- **Le(s) résultat(s) intermédiaire(s)** reflète(nt) un changement de comportement, de pratique, d'utilisation ou de performance pour les communautés, organisations ou participants ciblés. Des exemples de résultats intermédiaires sont disponibles à la page 5 du document d'appel à propositions.
- **Le(s) résultat(s) immédiat(s)** reflète(nt) un changement dans les capacités telles que les compétences, les connaissances, la sensibilisation, etc. ou l'accès, les attitudes, les aspirations, etc. pour les communautés, les individus ou les organisations ciblés.

Exemple de modèle logique simplifié

Résultat final	Respect, protection et réalisation accrus des droits humains et résultats socio-économiques pour les personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, trans, queer, bispirituelles et intersexuées (LGBTQ2I) dans le pays X.			
Résultats intermédiaires	1. Des mouvements LGBTQ2I plus forts, plus dynamiques et plus étendus dans le pays X.		2. Plaidoyer, influence et alliés accrus auprès du gouvernement et d'autres secteurs.	
Résultats immédiats	1.1 Augmentation du nombre et de la diversité des organisations participant aux mouvements LGBTQ2I	1.2 Collaboration accrue entre les organisations des mouvements LGBTQ2I	2.1 Renforcement de la capacité des organisations LGBTQ2I à inciter les responsables politiques à respecter les droits humains	2.2 Collaboration accrue avec les alliés au sein du gouvernement.
Activités	• Cartographie de l'organisation et des organisations alliées • Plan de sensibilisation visant à accroître la taille, la portée et la diversité du réseau. • Outils de communication entre les participants au réseau (bulletins d'information) • Événements visant à renforcer les relations et à partager les forces et les défis.	• Campagnes ou événements collectifs • Recherche produite par le réseau • Diffusion de rapports.	• Formation de certaines organisations LGBTQ2I sur la manière d'inciter les détenteurs d'obligations à remplir leurs obligations en matière de droits humains pour faire progresser les droits humains des LGBTQ2I. • Campagnes ou événements	• Établissement de relations avec les principaux alliés • Formation des détenteurs de droits • Collaboration à l'élaboration de politiques ou de programmes • Réunions ou communications.

Suivi et évaluation

Dans le formulaire de proposition de projet, il y a une section sur le suivi et l'évaluation où les organisations candidates décrivent comment elles mesureront les résultats de leur projet. Il vous sera demandé de fournir un indicateur quantitatif et un indicateur qualitatif pour chaque résultat intermédiaire et immédiat. Il vous sera également demandé de décrire les méthodologies et les techniques participatives permettant de faire émerger des histoires de changement et les meilleures pratiques pour faire progresser les droits humains des personnes LGBTQ2I dans le Sud. Voici quelques exemples d'indicateurs quantitatifs pour mesurer les résultats intermédiaires inclus dans cet appel qui peuvent servir d'inspiration :

- 1. Des organisations LGBTQ2I du Sud plus fortes et plus résilientes :** Nombre d'organisations, ventilées par communautés bi-spirituelles, trans et intersexes et par organisations bisexuelles, queer et lesbiennes, faisant preuve d'une gestion améliorée et d'une durabilité et stabilité organisationnelles.
- 2. Des mouvements LGBTQ2I plus forts et plus dynamiques dans les pays du Sud :** Taille des réseaux, définie par le nombre d'organisations ; ou dynamisme, défini par le nombre d'actions collectives ou en termes de représentation de la diversité au sein du mouvement LGBTQ2I, etc.
- 3. Augmentation des soins collectifs et personnels pour les militant-e-s et les organisations LGBTQ2I:** Nombre et qualité des espaces de sécurité et des processus de soins collectifs et personnels mis en place pour que les militant-e-s et le personnel puissent se reposer et se ressourcer. Nombre de militant-e-s ayant accès à ces espaces.
- 4. Changement des normes sociales ou acceptation de la communauté sur les questions LGBTQ2I:** Nombre et diversité des alliés (individus ou organisations, par secteur).
- 5. Plaidoyer, influence et alliés accrus auprès du gouvernement et d'autres secteurs:** Preuve de changement de politique ou de pratique (nombre et qualité des nouvelles politiques, nouvelles pratiques).
- 6. Augmentation du leadership des personnes LBT2I :** Nombre de personnes LBT2I (désagrégées) qui exercent des rôles de leadership au sein de leur organisation ou de leur communauté.

Vos activités devront également faire l'objet d'un suivi, comme le nombre de formations dispensées, le nombre de personnes formées (ventilé par identité LGBTQ2I), les documents produits, le nombre d'événements organisés, etc. D'autres exemples d'indicateurs quantitatifs sont disponibles à la page 51 du guide de gestion axée sur les résultats d'AMC.

Dans cette section, vous devez décrire les techniques de collecte de données que vous allez employer, telles que les techniques de recherche participative ou les méthodologies traditionnelles, comme les enquêtes ou les questionnaires.



Atténuation des risques

De nombreux types de risques peuvent être inclus dans un cadre d'atténuation des risques pour les projets de développement international. Il est important d'examiner les risques existants qui peuvent entraver la mise en œuvre et l'achèvement des projets. Considérez les risques pour les personnes vulnérables à la violence ou à l'insécurité. La liste suivante comprend quelques risques potentiels :

- Risques financiers : fraude, fluctuations monétaires, faiblesse des systèmes bancaires ou juridiques locaux.
- Risques politiques : instabilité, conflits, répression et violence accrues.
- Autres : Les risques environnementaux, les risques internes (rotation du personnel ou épuisement professionnel), le COVID et le confinement peuvent présenter des risques pour la réalisation des activités du projet.

Exemple : Risque

COVID-19 et les mesures de distanciation sociale qui l'accompagnent peuvent entraver la mise en œuvre des activités de formation.

Exemple : Mesures d'atténuation

Les investissements dans les technologies et les mesures d'hygiène peuvent permettre aux organisations et aux participants d'effectuer des formations à distance, ou de fournir des environnements d'apprentissage sûrs en personne.

Ne pas nuire

Le Fonds est guidé par le principe de " ne pas nuire ", tant dans ses partenariats que dans ses programmes. Le Fonds AGIRI vise à remettre en question les dynamiques de financement coloniales et à travailler en solidarité avec les groupes LGBTQ2I marginalisés, tant au Canada que dans les pays du Sud, afin de minimiser les dommages. Le Fonds AGIRI accordera également une attention particulière à la sécurité et au bien-être des partenaires canadiens, des partenaires du Sud, des communautés locales et des activistes afin de s'assurer que les activités n'exacerbent pas les risques de discrimination ou de violence.

Dans cette section, vous expliquerez comment vous allez intégrer les principes de «Ne pas nuire» dans votre projet. Par exemple, comment les informations sur les partenaires du projet et les militant-e-s individuels seront-elles traitées avec la plus grande confidentialité ?

Plan de travail annuel

Veillez fournir une ventilation de vos activités par année dans le modèle fourni. Il s'agit d'un diagramme de Gantt couramment adapté, utilisé en gestion de projet pour planifier et programmer les activités en fonction des résultats escomptés.

Il suffit d'énumérer les activités sous chaque résultat immédiat et d'indiquer la période pendant laquelle l'activité aura lieu. Parfois, les activités contribuent à deux résultats. Veillez ne pas dupliquer les activités. Ne les inscrivez qu'une seule fois.



Directives budgétaires

Le budget est une traduction numérique du plan de travail du projet. Comme tous les aspects de ce projet, il doit être conçu et élaboré conjointement par tous les partenaires travaillant ensemble.

Veuillez ventiler votre budget pour présenter clairement les coûts canadiens et internationaux. Vous pouvez ajouter des colonnes ou des lignes si nécessaire. Le Fonds AGIRI étant financé par Affaires mondiales Canada (AMC), les catégories budgétaires et les coûts admissibles d'AMC doivent être respectés tout au long du cycle du projet. Ils sont détaillés dans le premier onglet du modèle de budget.

Les dépenses éligibles sont les suivantes:

- Coûts directs de fonctionnement du projet et de prestation de services, tels que les salaires, les frais de contrat, les fournitures du projet, les frais de réunion et de voyage.
- Frais généraux de 12% du total des coûts directs éligibles du projet. Les partenaires du Sud peuvent également inclure dans les coûts directs du projet le loyer, les améliorations locatives, les services publics, les dépenses et fournitures de bureau, l'informatique de bureau et l'entretien général. Les organisations canadiennes ne peuvent pas dépenser directement ces coûts, c'est pourquoi elles bénéficient des 12% de frais généraux.

Instructions supplémentaires

- Le coût total des consultants ne peut dépasser 20% du total, sauf dans des circonstances exceptionnelles et avec l'approbation préalable du Fonds AGIRI.
- 5% du budget du projet peut être alloué à l'engagement public canadien.
- Les projets dont une partie du financement ne provient pas du Fonds AGIRI doivent présenter le budget total du projet en indiquant la répartition entre le financement provenant du Fonds AGIRI et celui provenant d'autres sources.

Notes budgétaires

Veuillez inclure des notes pour chaque ligne budgétaire. Elles doivent contenir des détails sur chaque activité ou ligne de dépense qui permettent au lecteur de comprendre comment le coût total a été calculé. Les détails des notes doivent montrer que les montants sont éligibles à l'AMC, raisonnables et conformes aux normes spécifiques de chaque pays partenaire. Par exemple, les notes peuvent inclure :

- Le calcul utilisé pour créer le montant et une description du coût. Par exemple, les frais de déplacement des participants à la formation (coût/personne x # personnes) ; Repas et hébergement : (coût/chambre x # chambres (personnes) x # nuits + repas pour x personnes pendant y jours). Veuillez noter que tous les frais de voyage doivent être conformes aux directives du gouvernement du Canada : Directive sur les voyages, Appendice D - Indemnités - Module 4 (njc-cnm.gc.ca)
- Dans le cas de la rémunération : le titre de l'employé est nommé. Le montant est calculé en multipliant le salaire brut à temps plein de l'employé-e x (1+taux d'avantages sociaux) x % du travail à temps plein consacré au projet.

Activités au Canada

Le Fonds AGIRI n'a pas été conçu pour soutenir des projets se déroulant entièrement au Canada. Bien que certains coûts puissent être encourus au Canada, comme les coûts admissibles de gestion du programme, la majorité du financement doit être dirigée vers les organisations du Sud et leur travail. Toutefois, les dépenses relatives aux activités d'engagement du public (5 % et moins des coûts directs du projet) se déroulant au Canada sont admissibles dans la mesure où elles sont complémentaires et ne constituent pas l'objectif principal du projet. Il s'agit notamment des frais de déplacement des défenseuseur-s des droits humains LGBTQ2I qui viennent au Canada pour participer à des activités d'engagement public, à des visites éducatives, à l'auto-prise en charge et au renforcement de la solidarité avec les organisations et mouvements LGBTQ2I canadiens. Le Fonds AGIRI souhaite que les organisations de la société civile canadienne, Equitas et DNC coordonnent ces voyages au Canada afin qu'ils coïncident ou soient complémentaires aux événements des tables rondes du Fonds AGIRI.

Ce budget sera évalué par le comité de sélection des projets ; le budget total approuvé sera le montant fixe de votre financement. Le budget du projet est également la base des budgets et des rapports financiers annuels. Si votre projet est approuvé, vous aurez l'occasion, lors de l'établissement du budget annuel, de procéder à des révisions raisonnables et justifiables.

Sélection des projets

L'équipe du Fonds AGIRI fournira les formulaires de proposition de projet et les outils de sélection au Comité de sélection des projets du Fonds AGIRI qui prendra la décision finale sur les projets à financer. Pour en savoir plus sur les membres du Comité de sélection des projets (CSP) et leurs termes de référence, veuillez consulter notre site Internet ici.

Nous sommes préoccupés par le fait que les interactions des demandeurs avec le CSP peuvent potentiellement créer des conflits d'intérêts réels ou perçus pendant la période de proposition et d'examen, amenant les demandeurs à remettre en question l'équité des décisions de financement. Afin de préserver l'intégrité du processus, nous vous prions d'envoyer toutes les demandes et communications à Vivien Cottereau, Chargé de Fonds, Fonds AGIRI, par courriel à vcottereau@equitas.org.

Si les membres du CSP souhaitent interviewer ou organiser des réunions avec des organisations candidates, l'équipe du Fonds AGIRI pourra soutenir le CSP dans ces efforts formalisés. Pour l'instant, nous ne prévoyons pas d'entretiens, principalement en raison d'une capacité limitée. Cependant, étant donné qu'il s'agit de notre deuxième appel à propositions et que nous nous engageons à suivre un processus d'apprentissage. Le Fonds AGIRI pourra organiser des entretiens avec les organisations candidates, que ce soit avec l'équipe du Fonds AGIRI ou le PSC.

Suite à l'examen de votre demande

Nous vous informerons de la sélection de votre candidature quatre à six semaines après la date de clôture. Pour les organisations candidates qui n'ont pas été retenus dans le cadre de cet appel à candidatures, nous fournirons un retour d'information détaillé. Les organisations éligibles peuvent soumettre à nouveau une demande lors du prochain appel à propositions.

Enfin, le Fonds AGIRI évaluera cet appel à propositions afin d'améliorer son processus pour les appels à venir. Votre participation à cette évaluation nous permettra d'adapter le processus afin de mieux répondre aux besoins et aux réalités des organisations de la société civile LGBTQ2I canadiennes et internationales.



Calendrier

- ✓ **Invitations à soumettre une proposition (étape 2) :** semaine du 16 mai 2022
- ✓ **Webinaire sur les propositions (EN/FR) :** semaine du 16 mai 2022
- ✓ **Formation GAR (EN/FR) :** semaine du 23 mai 2022
- ✓ **Atelier modèle logique/théorie du changement :** semaine du 30 mai 2022
- ✓ **Webinaire de questions et réponses sur les propositions (EN/FR) :** semaine du 13 juin
- ✓ **Date limite de soumission des propositions :** **29 juillet 2022 (18h HE)**
- ✓ **Date limite du comité de sélection des projets :** 30 septembre 2022
- ✓ **Communications aux organisations candidates :** octobre 2022
- ✓ **Accords de financement et de partenariat :** octobre 2022
- ✓ **Premiers décaissements :** janvier 2023
- ✓ **Évaluation du processus de candidature :** février 2023

Sessions d'information et de formation

Voir le calendrier ci-dessus pour les échéances des webinaires d'orientation et de questions-réponses. Ces sessions permettront aux organisations de mieux préparer leurs soumissions de propositions. L'équipe du Fonds AGIRI donnera une orientation sur le formulaire de proposition de projet et répondra aux questions des participants. Les organisations candidates qui ont été retenues à l'étape 1 seront invitées à s'inscrire aux webinaires. Les webinaires seront enregistrés et partagés sur demande, si les participant-e-s donnent leur accord.

Soutien

L'équipe du Fonds AGIRI est disponible pour répondre aux questions et clarifications. Veuillez envoyer un courriel à Vivien Cottereau, Chargé de fonds, Fonds AGIRI, à vcottereau@equitas.org



Formation GAR

Cette formation est conçue pour permettre aux organisations candidates au Fonds AGIRI de comprendre les concepts et les principes de la gestion axée sur les résultats. En particulier, la formation vise à construire et à renforcer les connaissances sur la conception de projet avec l'utilisation de la théorie du changement, le modèle logique, l'analyse et la réduction des risques, et la formulation des résultats et des indicateurs. Les formations à la gestion axée sur les résultats ont généralement pour but d'aider les organisations à fixer des objectifs réalistes en améliorant la gestion tout au long du cycle de vie d'un projet ou d'un programme. L'objectif de cette formation en particulier est d'aider les organisations candidates à remplir le formulaire de demande de proposition de projet.

Comment soumettre votre dossier de proposition de projet

Afin d'être pris en compte dans cet appel, vous devez soumettre votre candidature complète **avant 18h00 HE le 29 juillet 2022, via le portail de candidature en ligne**. Un courriel permettant d'accéder au portail de candidature sera envoyé directement aux organisations principales après l'achèvement réussi de l'étape 1. Votre demande ne sera pas prise en compte pour un financement si vous ne respectez pas les exigences obligatoires, les normes minimales et les délais détaillés ci-dessous.

Votre dossier de proposition de projet doit inclure :

- Formulaire de proposition du Fonds AGIRI 2021-2022
- Feuille de calcul du budget complétée
- Plan de travail et modèle logique achevés
- Documents d'appui

La soumission d'une proposition dans le cadre d'un appel ne garantit pas le financement. Les décisions de financement seront prises sur la base de l'évaluation du mérite de votre demande.

De plus amples informations seront fournies directement sur le portail de candidature.



En partenariat avec

Canada